



Municipalité de Saint-Chrysostome

MESURES SANITAIRES COVID-19 – FERMETURE DES BUREAUX ET BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Lors de la séance spéciale du 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Chrysostome ont pris la décision, par voie de résolution, de mettre en place un système de mesures préventives, en soutien aux directives gouvernementales émises afin de limiter la propagation du virus de la COVID-19.

Voici les mesures préventives :

- Les bureaux et les bâtiments municipaux seront fermés au public dès aujourd’hui, et ce, jusqu’au 9 janvier inclusivement
- Les employés municipaux travailleront selon l’horaire habituel et seront joignables par téléphone ou par courriel
- **Prenez note que les bureaux seront fermés pour la période des fêtes du 24 décembre au 4 janvier inclusivement**
- La bibliothèque sera fermée du 21 décembre au 9 janvier
- Surfaces de glace extérieures (ouverture à venir, si la température le permet)
 - SVP, veuillez respecter les mesures sanitaires

La municipalité suit de près l’évolution de la situation et vous tiendra au courant de tous changements qui pourraient avoir lieu.

Nous vous suggérons de suivre les recommandations de la direction de la santé publique, disponible sur le site quebec.ca/coronavirus.

Merci pour votre compréhension et soyons prudents